



Nouvelles d'Espagne

Economie et finances

N° ECOFIN-2/2020– du 25 janvier 2020 au 27 février 2020

- 32 cas positifs (dont 30 actifs) de COVID-19 en Espagne
- Le gouvernement espagnol a mis à jour la trajectoire de finances publiques et le cadre macroéconomique pour 2020-2023 en réduisant sa prévision de croissance du PIB pour 2020 à +1,6%
- Le solde du commerce extérieur de biens a enregistré un déficit de -32 Md € en 2019, en baisse de 5,5 %.
- Approbation en Conseil des Ministres des projets de taxe sur les transactions financières (TTF) et taxe sur les services numériques (TSN)
- La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) rendra son arrêt le 3 mars 2020 sur la légalité des indices hypothécaires (IRPH)

Indicateurs macro		
Croissance PIB (t/t)	+0,5 %	T4 2019
Croissance PIB (g.a)	+2 %	
Indice de Production Industrielle (g.a)	0,8 %	12/19
Dette publique (% du PIB)	95,5 %	T4 2019
Déficit public (% du PIB)	-1,66 %	11/2019*
Exportations (g.a cvs)	+4,7 %	12/19
Importations (g.a cvs)	-0,5 %	12/19
Capacité/besoin financement (% PIB)	+2,6 %	T3 2019
Inflation (IPCH, g.a.)	+1,1 %	01/20
Inflation sous-jacente (g.a)	+1,0 %	01/20
Emploi		
Taux de chômage (données cvs)	13,78 %	T4 2019
Création d'emplois trimestrielle (cvs)	+92 600	T4 2019

Marchés financiers				
	27/02/2020	24/01/2020		
IBEX 35	8 986	9 562		
Obligation à 10 ans (%)	0,32	0,34		
Prime de risque (pp)	0,86	0,68		
Prévisions macroéconomiques				
	Croissance PIB (g.a.)		Déficit public	
	2020	2021	2019	2020
Gouvernement (02/20)	1,6 %	1,5 %	-2,0 %	-1,8 %
Banque d'Espagne (12/19)	1,7 %	1,6 %	-2,5 %	-2,1 %
Commission (02/20)	1,6 %	1,5 %	-2,3 %**	-2,2 %
OCDE (11/19)	1,6 %	1,6 %	-2,2 %	-1,8 %
FMI (01/20)	1,6 %	1,6 %	-2,2 %***	-1,9 %
BBVA (01/20)	1,6 %	1,9 %	-2,4 %	-2,2 %

Sources : INE, Banque d'Espagne, Ministère des Finances, douanes espagnoles, Expansión, DG Trésor

* Sauf entités locales ** Correspond aux prévisions économiques d'automne (novembre 2019) *** Correspond aux prévisions d'octobre 2019

Actualité Economique

32 cas positifs (dont 30 actifs) de COVID-19 en Espagne.

Le Centre de Coordination d'Alertes et d'Urgences Sanitaires a informé que les cas actifs se trouvent dans les communautés suivantes : Communauté de Valence (8), Canaries (5), Andalousie (6), Madrid (5), Catalogne (3), Castille-et-Léon (2) et Aragon (1). Le Ministère de la Santé maintient actuellement le scénario de « contention » (les suivants étant de « mitigation » et « généralisation ») face à l'évolution du virus, en l'absence de transmission incontrôlée et d'entrées massives de cas importés.

Le 27 février 2020, l'Ibex 35 enregistre les plus grosses pertes (-3,55%) de la bourse européenne devant le CAC 40 français (-3,32) et le Ftse 100 londonien (-3,49%). Chaque nouveau cas découvert dans un pays européen se

reflète quasi instantanément en bourse nationale. Cette chute des bourses européennes intervient après une période de volatilité des cours observée depuis l'apparition du coronavirus, la part de la Chine dans le PIB mondial étant de 15,8% en 2018. Les investisseurs peinent à évaluer les conséquences que pourrait avoir une épidémie de grande ampleur sur la croissance mondiale.

MACROECONOMIE

Le taux de croissance annuelle du PIB s'élève à 2% en 2019 selon l'estimation du l'INE. La croissance trimestrielle du PIB s'établit à 0,5% au T4 2019 contre +0,4% t/t au T3. Par rapport à 2018 (croissance annuelle de 2,4%), la contribution de la demande nationale diminue (contribution de +1,6 p.p. contre +2,6 en 2018) mais celle du secteur extérieur devient positive (+0,4 p.p. contre -0,3 p.p. en 2018).



Le gouvernement espagnol a mis à jour le cadre macroéconomique pour 2020-2023 et réduit sa prévision de croissance du PIB pour 2020 à +1,6% (+1,8% dans le plan budgétaire d'octobre 2019) en invoquant un environnement externe plus instable et la maturité du cycle économique actuel. Pour les années suivantes, l'exécutif prévoit une stabilisation puis légère reprise (+1,5% en 2021 ; +1,6% pour 2022 et +1,7% pour 2023).

Résultats du commerce extérieur espagnol pour l'année 2019. Selon le [rapport](#) publié par le Ministère de l'Industrie (chiffres provisoires), du Commerce et du Tourisme, le solde du commerce extérieur de biens a enregistré un déficit de -32 Md € en 2019, en baisse de 5,5 %. Le déficit hors énergie est resté stable à -8,7 Md €, alors que le déficit énergétique s'est réduit de -7,5 % g.a pour atteindre -23,2 Md € (-25,1 Md € en 2018). Les exportations espagnoles de biens ont augmenté de +1,8 % g.a en 2019, pour atteindre le chiffre record de 290,1 Md €. Les principaux secteurs ont été les biens d'équipement (20,4 % des exportations totales; +3,7 % g.a), alimentation, boissons et tabac (16,8 % ; +6 % g.a), le secteur automobile (15,2 % ; -0,6 % g.a) et les produits chimiques (14,5 % ; +3,2 % g.a). D'une autre part, les importations de biens ont augmenté de +1 % g.a en 2019, pour atteindre 322 Md € en 2019. Les principaux ont été les biens d'équipement (21,3 % du total ; +4,4 g.a), les produits chimiques (15,8 % ; +4,7 % g.a), les produits énergétiques (13,8 % ; -7 % g.a) et le secteur automobile (12,5 % ; +0,7 % g.a).

FINANCES PUBLIQUES

Le gouvernement espagnol a adopté une nouvelle trajectoire de déficit public pour 2020-2023 prévoyant un effort de consolidation moins rapide pour s'adapter « à la nouvelle réalité économique ». L'objectif de déficit pour 2020 est fixé à -1,8% du PIB (contre -0,5% actuellement) et l'équilibre budgétaire ne serait pas atteint lors des quatre prochaines années avec une prévision de déficit -0,9% en 2023. Cette trajectoire a été approuvée par le Congrès des Députés et devra être votée par le Sénat puis approuvée par la Commission Européenne, qui se prononcera après avoir analysé le projet de loi de finance 2020 qui lui sera associé.

L'exécutif a approuvé deux projets de loi pour instaurer une taxe sur les transactions financières (TTF) et une taxe sur les services numériques (TSN) avec des prévisions de recettes de 850 M€ et 968 M€ respectivement. Ces projets reprennent les propositions de janvier 2019 en réduisant les prévisions de recouvrement de la TSN (1,2 Mds). Le premier recouvrement de la TSN est décalé à décembre 2020, les négociations étant encore en cours à l'OCDE sur la fiscalité du numérique. Les deux projets de loi vont entamer la procédure parlementaire au Congrès des Députés prochainement.

La dette publique se réduit de 2,1 points en 2019. D'après la Banque d'Espagne, la dette des Administrations publiques espagnoles selon le mode de calcul européen utilisé dans le cadre de la Procédure de Déficit Excessif

(PDE) s'établit 1 188 Md € fin 2019 (soit 95,5% du PIB contre 1 174 Md € fin 2018 (soit 97,6 % du PIB). L'Espagne remplit l'objectif formulé dans le plan budgétaire 2020 en octobre dernier (95,9% du PIB).

MARCHE DU TRAVAIL

Un document de travail du FMI souligne que les réformes de travail de 2012 ont créé des emplois et eu un effet plutôt redistributif. Le [rapport](#) indique que la réforme de travail de 2012 a permis de flexibiliser les salaires, d'augmenter la création d'emploi et de réduire dans une certaine mesure les inégalités (l'indice de Gini, passant de 34 pts en 2011 à 33,2 pts en 2018). Néanmoins, les effets seraient négatifs sur le nombre d'heures travaillées, le temps partiel involontaire et la pauvreté dans l'emploi. Les auteurs du rapport ajoutent que la qualité du marché du travail a évolué dans ce sens également en raison de la transformation de la structure sectorielle de l'économie, passant de la construction –secteur employant des travailleurs à temps plein – vers les services, où près de 18 % des travailleurs ont des contrats à temps partiel (4pts au-dessus de la moyenne des salariés en général).

Fin des licenciements pour arrêt maladie. Le gouvernement espagnol a abrogé l'article 52.d du Statut des Travailleurs, qui permettait le licenciement pour accumulation d'arrêts maladie de courte durée. Cette mesure est entrée en vigueur le 20 février, l'exécutif considérant que ce mode de licenciement permettait la cessation d'un contrat avec des indemnités réduites. Le gouvernement indique que la sanction des absences non-justifiées est déjà régulée dans le texte de loi (art. 54.2. a), incluant notamment le licenciement disciplinaire.

Actualité Financière

SECTEUR BANCAIRE

La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) rendra son arrêt le 3 mars 2020 sur la légalité des indices de référence pour les prêts hypothécaires (IRPH). Le manque de clarté et de transparence de l'IRPH sur lequel ont été indexés les prêts hypothécaires ont conduit des clients à ouvrir un certain nombre de contentieux. Un million de clients seraient concernés avec une perte moyenne de 25 000 €. Les dommages-intérêts pourraient atteindre jusqu'à 25 milliards d'euros.

MARCHES FINANCIERS

L'Autorité de la concurrence espagnole – CNMC – a donné son aval pour le rachat de BME par SIX. Le 18 novembre 2019, SIX Group, gestionnaire de la Bourse suisse, a lancé une OPA amicale sur *Bolsas y Mercados Españoles* (BME), gestionnaire des différentes bourses d'Espagne. Le gouvernement espagnol est compétent, en dernier ressort, pour donner son autorisation et prend en compte l'avis de la CNMC. Sont également impliquées les communautés autonomes ayant compétence en la matière



ainsi que sur l'Autorité des marchés financiers espagnole (CNMV).

SECTEUR IMMOBILIER

En janvier, le loyer moyen mensuel en Espagne a enregistré une hausse annuelle de 8,3% et une hausse mensuelle de 3,8% par rapport à décembre. Les trois communautés autonomes dans lesquelles la location est la plus onéreuse sont Madrid (15,16 € par m²), la Catalogne (14,67 € par m²) et le Pays basque (13,46 € par m²).

Pour 2020, Madrid et Barcelone feraient partie des dix villes européennes les plus attractives pour l'investissement immobilier, selon PwC. Avec deux villes dans le classement, l'Espagne est le second pays représenté après l'Allemagne (Berlin, Francfort et Hambourg). La valorisation des places d'investissement immobilier a été réalisée en prenant en compte trois axes : l'importance croissante des enjeux environnementaux, les risques juridiques à venir de contrôle des loyers ainsi que la hausse des coûts de production.

Responsable de la publication : Shanti Bobin

Ambassade de France en Espagne
Service Économique Régional
C/ Marqués de la Ensenada, 10
28004 Madrid

Rédigé par :

Anna Bejaoui, Alvaro Carranza, Alex Marañón

Abonnement/désabonnement : espagne@dgtresor.gouv.fr

Internet : www.tresor.economie.gouv.fr/pays/espagne

Suivez-nous sur Twitter : @FR_Eco_Iberica 



Copyright :

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional de Madrid

Clause de non-responsabilité :

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées.

Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.